

Après avoir rencontré les représentants des salariés de l'entreprise McNeil d'Orléans, Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès de François Fillon, Premier ministre, Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et Bernard Fragneau, préfet de la région Centre et du Loiret.

Il leur a écrit que *« la justification des licenciements annoncés peut, et doit, être contestée, lorsque l'on sait qu'au même moment le groupe Johnson & Johnson (dont McNeil est une filiale) annonce douze milliards de dollars de bénéfice net et que l'entreprise McNeil d'Orléans affiche un bénéfice net de cinq millions d'euros. »*

*« Il s'agit, à mon sens, du type de plan de licenciement pour lequel l'invocation de l'actuelle crise apparaît sujette à caution. Le seul objectif de ce plan paraît être, en effet, qu'un groupe bénéficiaire le soit davantage et verse des dividendes plus élevés à ses actionnaires. »*

Jean-Pierre Sueur a rappelé que *« le groupe Johnson & Johnson a décidé de se séparer de son usine orléanaise et de la céder, pour l'euro symbolique, au groupe Famar qui possède un autre établissement à Orléans »* et que *« cette opération devrait permettre à Famar de transférer à Orléans La Source, dans les locaux de McNeil, l'ensemble de la production actuellement installée dans le quartier Saint-Marceau »*.

Compte tenu des conditions proposées, il a exprimé ses doutes quant à ce qu'il puisse y avoir nombre de candidatures pour des départs volontaires et a fait part de l'inquiétude des salariés de McNeil qui craignent, à l'issue du regroupement prévu, une baisse de leur rémunération.

Il a demandé à ses interlocuteurs de faire preuve de leur *« plus grande vigilance »* quant à ce projet qui se traduirait, s'il était maintenu, par 170 licenciements au sein d'une entreprise et d'un groupe qui affichent des bénéfices non négligeables..